### L'ESSENTIEL SUR...



le projet de loi de finances pour 2022

### MISSION « SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Éric JEANSANNETAS, Rapporteur spécial, Sénateur de la Creuse

# 1. LA MONTÉE EN PUISSANCE DES CRÉDITS SE POURSUIT EN 2022, MAIS DES DOUTES SUR LA SOUTENABILITÉ DE LA MISSION SUBSISTENT

#### A. UNE HAUSSE TENDANCIELLE QUI SE POURSUIT, MAIS UN RISQUE QUE LES CRÉDITS DE LA MISSION SE CONCENTRENT SUR UN FAIBLE NOMBRE DE DISPOSITIFS

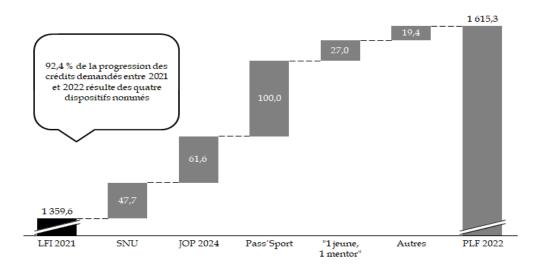
La mission « Sport, jeunesse et vie associative » poursuit sa montée en puissance en 2022, avec un montant de crédits demandés de 1 485,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 1 615,3 millions d'euros en crédits de paiement. La progression des crédits par rapport à la LFI 2021 est de 18,8 %.

La hausse des demandes de crédits s'explique principalement par l'effet de quatre facteurs, comme l'illustre le graphique ci-après :

- la poursuite de la mise en œuvre du service national universel, qui représente 110 millions d'euros en 2022 (soit une augmentation de 76,6 % par rapport à 2021) ;
- la préparation des Olympiades de 2024, pour lesquelles les décaissements s'amplifient en 2022 (295,7 millions d'euros, en augmentation de 26,7 %);
  - l'introduction du Pass'Sport avec un budget de 100 millions d'euros ;
  - l'introduction du dispositif « 1 mentor, 1 jeune », pour 27 millions d'euros.

### De la loi de finances initiale pour 2021 au projet de loi de finances pour 2022 : principales évolutions proposées

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

Malgré l'introduction du Pass'Sport et de « 1 mentor, 1 jeune » dans la mission, la double perspective des Jeux olympiques et de la généralisation du Service national universel pourrait conduire à une concentration des crédits sur un faible nombre de dispositifs peu maîtrisables, ce qui menacerait la soutenabilité financière de la mission.

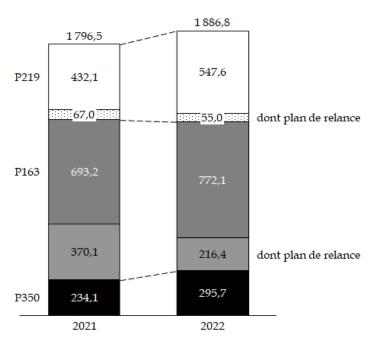
#### B. UN SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE, DONT LA MAJEURE PARTIE RÉSULTE UNE NOUVELLE FOIS DU RENFORCEMENT DU SERVICE CIVIQUE

En plus des crédits demandés sur la mission « Sport, jeunesse et vie associative », ces politiques publiques sont soutenues pour une nouvelle année au titre de la mission « Plan de relance », comme le retrace le graphique ci-après.

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit l'ouverture de **271,4 millions d'euros en crédits de paiement**, dont 55 millions d'euros pour le sport et 216,4 millions d'euros pour la jeunesse et la vie associative. Ces montants sont en baisse de 37,5 % par rapport à ceux de 2021. La majeure part (74,3 %) de l'effort labellisé « plan de relance » **résulte des crédits consacrés au service civique**.

### Comparaison de l'évolution des crédits de la mission entre 2021 et 2022 en intégrant les moyens supplémentaires au titre du plan de relance

(en crédits de paiements et en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

## 2. LE BUDGET DES SPORTS EST DE NOUVEAU SUR UNE PENTE ASCENDANTE, MAIS IL PRÉSENTE ENCORE DES FRAGILITÉS

### A. UN PROGRAMME DONT LE DYNAMISME EST PORTÉ PAR LE PASS'PORT, MAIS DONT LE FINANCEMENT COMPORTE DES RISQUES

Les crédits du programme 219 « Sport », proposés à 552,3 millions d'euros en crédits de paiement, progressent fortement par rapport à 2021 (+ 26,7 %). Cette augmentation est due pour 86,7 % à l'introduction du Pass'Sport dans le projet de loi de finances pour 2022.

Si ce dispositif est intéressant pour réduire les inégalités d'accès au sport, et en particulier les inégalités de genre, il devra toutefois faire l'objet d'une évaluation précise de ses effets. Il est nécessaire également de clarifier son articulation avec les dispositifs similaires mis en place par les collectivités territoriales.

Le financement du sport présente toutefois encore des fragilités structurelles. L'affaire Médiapro, qui a eu pour conséquence une perte de recettes de la « taxe Buffet » de 25 millions d'euros par rapport aux prévisions, montre que le mode de financement actuel de l'Agence nationale du sport est sujet à des corrections de marché qui peuvent être brutales, et qui menacent sa capacité d'action.

Il est ainsi nécessaire **d'achever la réforme de la gouvernance du sport**, qui avait été laissée en suspens avec la crise sanitaire. Si le rapporteur spécial rappelle son approbation de l'abandon du projet de transfert des conseillers techniques sportifs (CTS) aux fédérations, la question de la modernisation des conditions de leur gestion reste encore ouverte.

### B. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024, DES DÉLAIS POUR L'INSTANT TENUS, MAIS DES COÛTS INDIRECTS À MIEUX ÉVALUER

La préparation des infrastructures requises pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 entre dans une nouvelle phase, ce qui justifie la **sensible progression des crédits de paiement demandés pour 2022** (295,7 millions d'euros, en hausse de 26,3 %). Pour la première fois, des crédits (25 millions d'euros) sont ouverts dans le projet de loi de finances pour le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP).

Du côté de la construction des équipements, si aucun retard n'a été enregistré à ce stade, la trajectoire budgétaire de la Société de livraison des jeux olympiques (Solidéo) est affectée par différents facteurs de surcoût. En effet, l'actualisation des coûts menée au cours de l'année 2021 a abouti à une augmentation du budget pluriannuel de la Solidéo de 12,7 % par rapport au protocole de 2016. La contribution de l'Etat est ainsi évaluée à 1,04 milliard d'euros, contre 933 millions d'euros en 2018, soit 11,8 % d'augmentation. Cette actualisation est toutefois déjà remise en cause par les tensions sur le marché de la construction et l'inflation du prix des matières premières.

3. LE RENFORCEMENT DU FINANCEMENT DES POLITIQUES EN SOUTIEN À LA JEUNESSE ET AUX ASSOCIATIONS DOIT S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DURABLE, ET NON PAS DANS UN MOUVEMENT DE « STOP AND GO »

#### A. UNE STABILISATION DES MOYENS DÉDIÉS À LA VIE ASSOCIATIVE HORS PLAN DE RELANCE, QUI DOIT ÊTRE L'OCCASION D'ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA PÉRENNITÉ DU FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les crédits hors plan de relance destinés à la vie associative sont stables. Dans le cadre du plan de relance, les crédits consacrés au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire augmentent de 14,4 millions d'euros.

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a bénéficié en 2021 d'un nouveau mécanisme de fléchage des comptes inactifs récupérés par l'Etat. Au 30 septembre 2021, les montants affectés au FDVA par ce mécanisme s'élevaient à 19,1 millions d'euros. Cet apport est plus élevé de 9,1 % que les prévisions de l'administration, qui tablait sur une capacité d'action supplémentaire de 17,5 millions d'euros. À la question de savoir ce qu'elles considèrent comme leur « besoin prioritaire », la réponse la plus souvent donnée par les associations est « la confirmation des subventions annoncées ». Cela montre le besoin vital pour les associations d'avoir une visibilité sur leurs financements à moyen et long terme.

### B. LES COÛTS DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL SONT ENCORE MAL ÉVALUÉS, ET LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DU SERVICE CIVIQUE MANQUE DE LISIBILITÉ

Les crédits du programme 163 « Jeunesse et vie associative » augmentent de 11,4 % en 2022, pour atteindre 772,1 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de la forte augmentation des crédits dédiés au déploiement du service national universel, qui atteignent 110 millions d'euros. Le coût du séjour de cohésion par jeune, **estimé à 2 140 euros**, reste très élevé, et en l'absence d'évaluation précise de ses coûts effectifs, **le passage à 50 000 jeunes effectuant le service national universel en 2022 apparaît prématuré**.

En parallèle, l'atteinte de l'objectif de 200 000 jeunes en service civique en 2022 ne devra pas conduire à une dégradation de la qualité des missions proposées. À ce titre, l'augmentation et la diminution brutale des crédits, ce que l'on peut appeler une politique de « Stop and Go », nuit au développement du service civique à long terme.

Réunie le mercredi 20 octobre 2021, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat de réserver son vote sur les crédits de la mission.

Réunie à nouveau le mercredi 10 novembre 2021 sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » ainsi que des articles 54 et 55 rattachés. Elle a confirmé ses votes lors de sa réunion du jeudi 18 novembre 2021.

Éric Jeansannetas

Rapporteur spécial Sénateur (Socialiste, Écologique et Républicain) de la Creuse Commission des finances

http://www.senat.fr/commission/fin/index.html

Téléphone: 01.42.34.23.28